

CLASSEMENT NUISIBLE CORBEAU FREUX ET FOUINE DU 01-07-2015 AU 30-06-2018

(selon Arrêté Ministériel du 30 juin 2015 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces indigènes d'animaux classés nuisibles)



Légende

 Cantons 38 2015

Corbeau freux

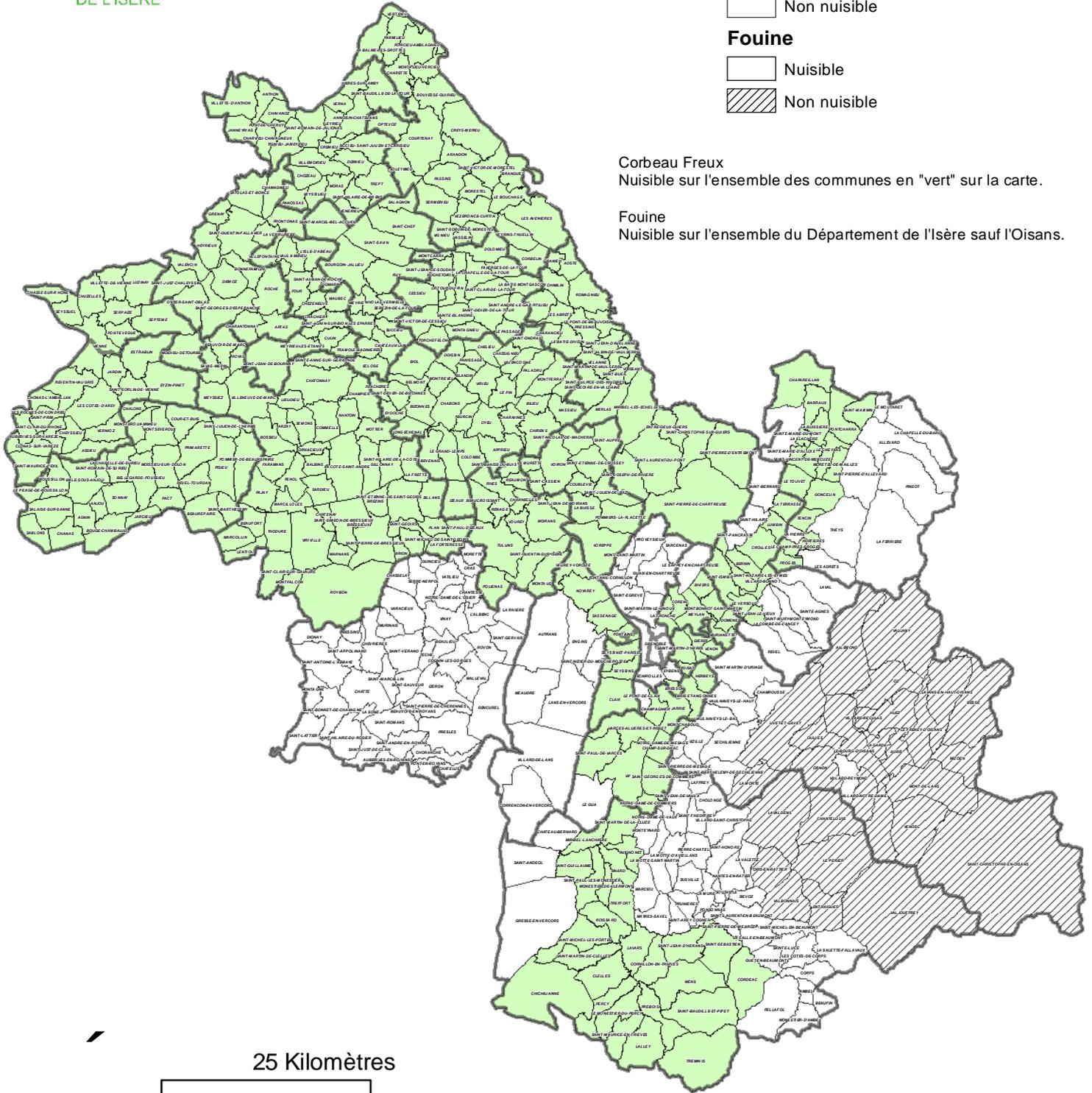
 Nuisible

 Non nuisible

Fouine

 Nuisible

 Non nuisible



Corbeau Freux
Nuisible sur l'ensemble des communes en "vert" sur la carte.

Fouine
Nuisible sur l'ensemble du Département de l'Isère sauf l'Oisans.